

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0007 Séance du Conseil : 10 FÉVRIER 2025
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA STATION D'ÉPURATION D'ARGELÈS-SUR-MER POUR RÉUTILISATION EN IRRIGATION AGRICOLE : VALIDATION DE LA PARTIE TRAITEMENT DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 février 2025, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy VINOT donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250210-DL2025-0007-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

La commune d'Argelès-sur-Mer se situe en rive droite du Tech et en milieu côtier. Le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 et les SAGE Tech-Albères et Nappes du Roussillon ont identifié le cours d'eau du Tech et les nappes du Pliocène comme deux masses d'eau en déséquilibre quantitatif.

Ainsi, il a été mis en évidence que la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer peut utilement contribuer à la préservation de productions des terres agricoles situées en rive droite du Tech.

De plus, le développement d'un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) aux fins d'irrigation agricole permettra à la collectivité de s'inscrire dans une gestion durable et circulaire de la ressource, en lien notamment avec les objectifs de qualité des eaux côtières et marines.

Le projet de REUT constitué comprend une partie « traitement » et une partie « réseaux », pour l'acheminement jusqu'aux exploitations bénéficiaires.

Le plan de financement prévisionnel de la partie traitement du projet REUT est le suivant :

Plan de financement prévisionnel de la partie traitement du Projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'Épuration d'Argelès-sur-Mer				
Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	27 604.60-€	Agence de l'Eau	1 790 818.51-€	49.35 %
Etudes Connexes	84 570.67-€	Département	362 881.16-€	10 %
Travaux	3 516 636.30-€	Etat (PITE)	109 343-€	3.01%
		Autofinancement	1 365 768.90-€	37.64 %
TOTAL DEPENSES	3 628 811.57-€ HT	TOTAL RECETTES	3 628 811.57-€	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet et son plan de financement prévisionnel.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la partie « traitement » des eaux usées pour réutilisation en irrigation agricole du projet de réutilisation des eaux usées Traitées (REUT) de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention déposé auprès des services de l'Etat au titre du Programme des Investissement Territoriaux de l'Etat (PITE).

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

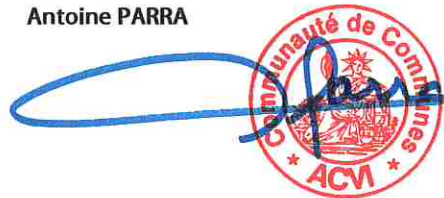
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/02/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.